

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/03/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 15/03/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme SINNAEVE Emilie

2024/045 – Bail commercial - Salon de coiffure

Vu le bail commercial par la Commune de Marçon à Mme Justine RIMBAULT en date du 26 novembre 2015 pour la location du bien sis 4 place de l'Église à usage de salon de coiffure, pour une durée de neuf années pour la période du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2024 ;

Vu le compromis de vente conclu le 12 mars 2024 entre Mme Justine RIMBAULT et Mme Yael GOZLAN concernant la cession du fonds de commerce exploité dans les locaux sis 4 Place de l'Église et appartenant à la Commune, pour la poursuite de l'exploitation de l'activité de Salon de Coiffure ;

Vu la lettre en date du 12 mars 2024 de Mme Justine RIMBAULT sollicitant la résiliation du bail commercial du local sis 4 place de l'Église, à compter du 1er juin 2024 ;

Vu la lettre en date du 17 mars 2024 de Mme Yael GOZLAN domiciliée à Montval-sur-Loir (Sarthe) - "24 rue des Gabonnes - Château-du-Loir", s'engageant à la reprise du salon de coiffure exploité actuellement par Mme Justine RIMBAULT, à compter du 1er juin 2024 ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la résiliation du bail commercial de Mme Justine RIMBAULT à effet à compter du 1er juin 2024, sans tenir compte du préavis fixé dans ledit bail ;
- de louer le bien sis 4 place de l'Église à Mme Yael GOZLAN domiciliée à Montval-sur-Loir (Sarthe) - "24 rue des Gabonnes - Château-du-Loir" à usage de salon de coiffure ;

de fixer le loyer mensuel à 311,03 €, non assujéti à la TVA ; le loyer, indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux, fera l'objet d'un réajustement, conformément aux dispositions de l'article L 145-38 du Code de Commerce, tous les trois ans à la date d'anniversaire de l'entrée en jouissance.

- de fixer la durée du bail commercial à 9 ans ;
- de demander le versement d'un dépôt de garantie au nouveau locataire d'un montant de 311.03 € ;
- Charge Me Michaël LECOQ, Notaire, de l'étude "Notaires Val de Loir" à Montval-sur-Loir (Sarthe) - 1 rue du Pineau d'Aunis - ZI de Mont-sur-Loir - Château-du-Loir, d'établir le bail commercial correspondant ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer le bail correspondant à effet au 1er juin 2024 avec Mme Yael GOZLAN ainsi que toute autre document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/03/2024
Pour Le Maire absent, l'adjoint
Jean-Yves RICHARD



Secrétaire de séance
Mme SINNAEVE Emilie

